

La Démarche ERC au sein d'un domaine skiable

| Témoignage sur la mise en place d'un Observatoire de l'Environnement



Date : 18 Octobre 2018
N° affaire MDP :
Réf. Document :
Contact :

- Cécile BAUDOT, Chargée d'affaires Cabinet MDP Consulting
- *Pascal de THIERSANT, Président du Directoire de la Société des 3 Vallées, exploitante des domaines skiables de Courchevel, La Tania et Méribel Mottaret.*

- La mise en place de l'Observatoire par la Société des 3 Vallées
 - La mise en place

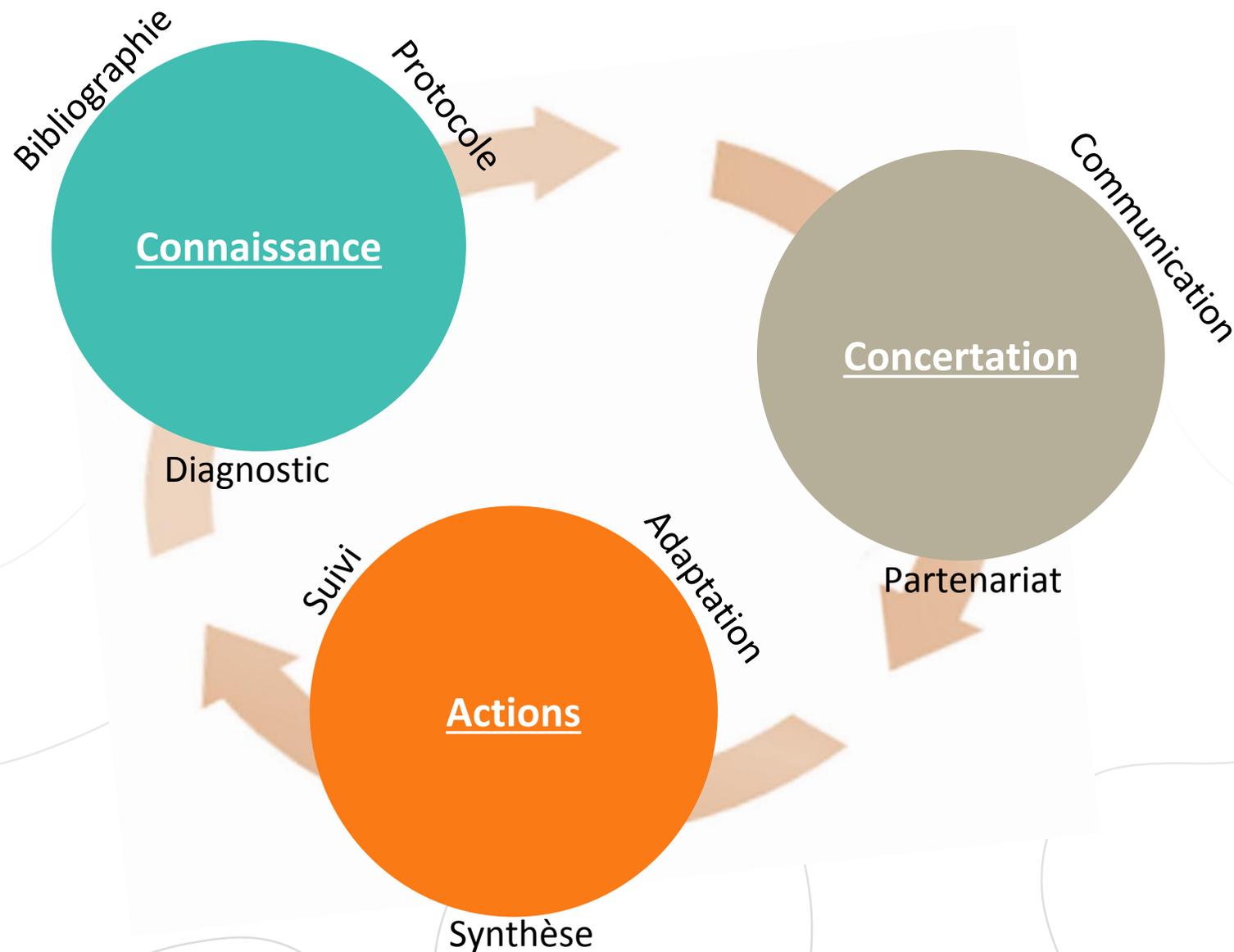
 - Les avantages
 - Pour les projets
 - Pour l'entreprise
 - Pour le territoire

 - Les limites pour un exploitant

- Un projet d'aménagement au sein d'un domaine skiable est soumis à plusieurs demandes d'autorisation :
 - Le réseau Natura 2000 et les Evaluations d'incidences des projets sur les sites Natura 2000 (art. L414-1 à L414-7 et R414-19 à R414-24 du CE),
 - Evaluations environnementales des plans, schémas, projets et programmes de planification (art.L122.4 à L122.11 et R122-17 à R122-24 du Code de l'Environnement),
 - Etudes d'impact (articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R122-16 du CE), intégration de la réforme de l'étude d'impact et de la réforme de l'enquête publique,
 - Documents d'incidences « Loi sur l'eau » (articles R214-6 et R214-32 du CE),
 - Dossiers de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (art. L411-2 du CE).

- Constat : pour chaque projet, des évaluations environnementales sont produites et la séquence Eviter-Réduire-Compenser est déroulée projet par projet :
 - Incohérence d'un projet à l'autre,
 - Peu d'unité de réflexion,
 - Peu d'anticipation,
 - Peu de suivi de la séquence.

Création d'un outil : l'Observatoire de l'Environnement



**Principe d'une
amélioration
continue**

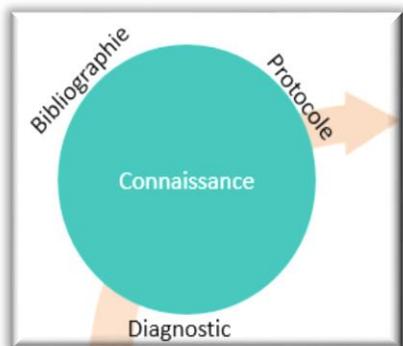
Volonté d'une connaissance à l'échelle du territoire



- Un territoire vaste (5600ha pour l'exemple de Courchevel-Méribel)
- Un étagement de plus 1500m de dénivelé

- Objectif de l'outil :
 - Projection de la connaissance (convention d'échange de données, inventaires de terrain, zonages environnementaux)
 - Création d'une structure d'échange
 - Projection des projets d'aménagements des stations sur plusieurs années
 - Anticipation des contraintes
 - Améliorer la séquence d'Evitement et de Réduction
 - Réflexion de mesure de compensation à l'échelle des domaines

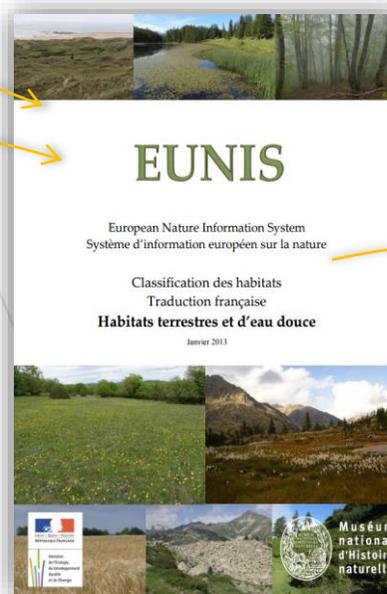
Phase 1 – La connaissance



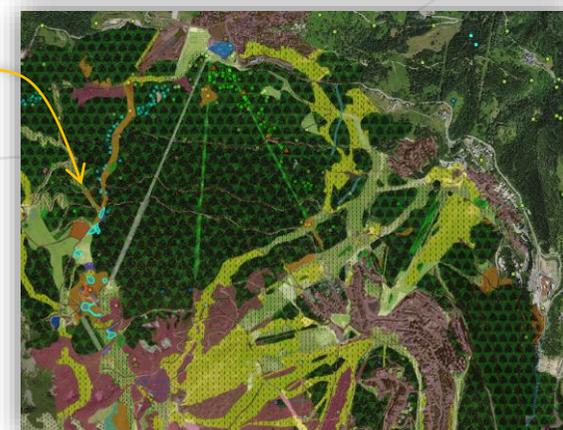
- 1 - Une bibliographique des études antérieures et de toutes les publications sur le périmètre
- 2 - Des conventions et échanges de données avec des organismes experts :



- 3 - Des inventaires selon des protocoles :



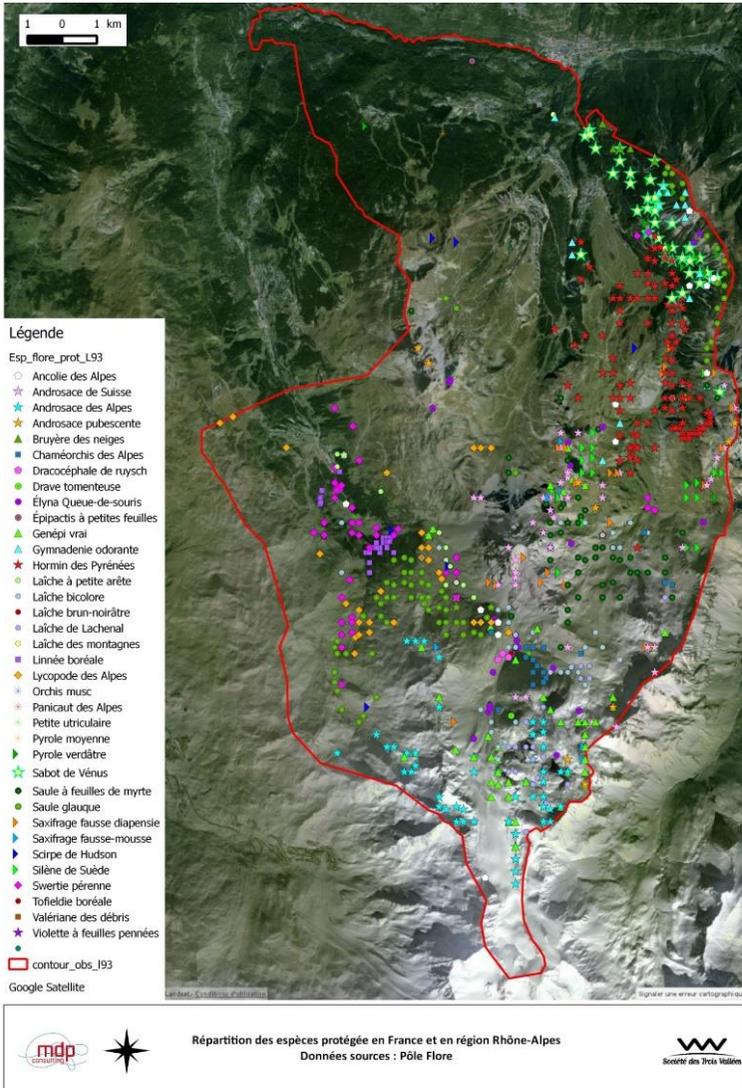
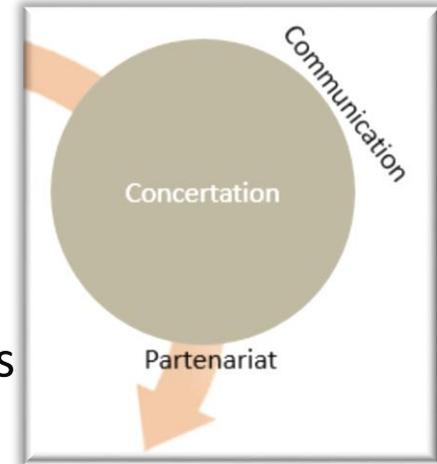
- 4 - La création d'une base de données



Phase 2 – la Concertation

● La communication est tout d'abord interne :

- Outil sous format de « fiche »
- Présentation de la démarche aux permanents et saisonniers
- Plateforme de consultation des données



ERC - Prairies à fourrage des montagnes
38.3 - Prairies à fourrage des montagnes

Principales espèces caractéristiques

Campanule rhomboïdale – Campanule rhomboïdale-R
Fenêl des Alpes – Mium orbamenticum
Geranière jaune – Geranière fulva
Géranium des bois – Geranium sylvaticum
Renouée bistorte – Polygonum bistorta
Trefle des prés – Trifolium pratense

Etat de conservation local

Les prairies fourragères de montagne sont communaires. Elles représentent les prairies d'altitude, leur diversité et leurs richesses. Classees AOC, leur fort, ces prairies sont un grand enjeu de préservation pour les milieux d'altitude.

Éléments d'appréciation

Vulnérabilité moyenne
Représentation : commune
Tendance évolutive : en déclin
Capacité de régénération en cas : assez bonne

Recommandation pour l'état initial

Étendre la surface de l'habitat et sa conservation
Établir la composition floristique
Faire le relevé avant les passages des troupeaux
Signaler la présence d'espèces d'intérêt

À PRECONISER :
Maitrise de la fertilisation
Qualité de l'élevage
Suivi de l'habitat

À ÉVITER :
Vulnérabilité moyenne
Tendance évolutive : en déclin
Capacité de régénération : assez bonne

902 – Sabot de Vénus
Angiospermes / Orchidées
Cypripedium calceolus
Directive habitat faune-flore – An II, espèce protégée en France par l'A.M du 20/01/82.

Besoin écologique :

Espèce vivace des étages montagnard et subalpin, le sabot de Vénus est une plante de mi-ombre qui affectionne les forêts claires et les clairières. Il a besoin d'un substrat calcare à neutre et d'un sol frais, au moins en profondeur. Il pousse en petites colonies ou en populations plus étendues. Les tiges et les nouvelles feuilles émergent à partir d'un bourgeon souterrain dès le mois d'avril. La floraison a lieu essentiellement en juin. Comme toutes les orchidées sa pollinisation est assurée par les insectes. Fonctionnant comme un piège à insectes, le labellum du sabot de Vénus est l'une des adaptations utilisées par la plante pour sa pollinisation. L'insecte piégé se couvre de pollen en se débattant. Plus il ressort, transportant ce pollen vers une autre fleur de sabot de Vénus. Les grains sont disséminés en septembre avant d'entrer dans une phase de dormance hivernale. Le développement d'une graine est très lent et très sélectif. Il ne se fait qu'en association avec un champignon microscopique présent dans le sol. La plante ainsi développée fleurit seulement au bout de 8 à 15 ans.

Éléments d'appréciation :

Vulnérabilité moyenne
Représentation : rare
Tendance évolutive : stable
Capacité de régénération en cas d'altération : assez bonne

Diagnostic de présence :

Rechercher l'espèce au moment de la floraison (fin mai-début juin) dans les clairières, les clairières et les peuplements clairs. Cette espèce est sensible et il est préférable de ne pas faire état des localités précisées dans les publications.

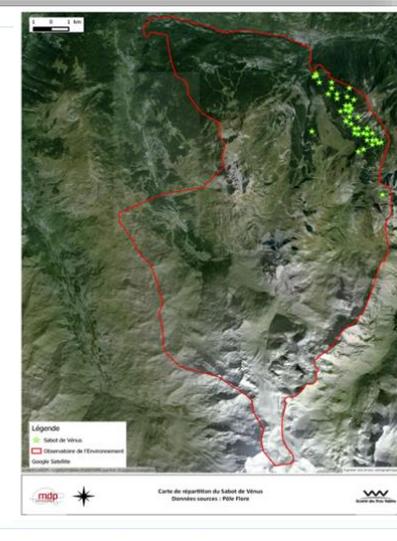
Répartition :

Le sabot de Vénus possède une aire de répartition géographique largement circum Méditerranéenne, Sibérienne et Américaine (du Canada à l'Europe, il a disparu de Belgique et du Luxembourg). En France, il est rare de la Lorraine aux Alpes, et très rare dans les Pyrénées et les grands Caucases.

En Vallée, le sabot de Vénus est assez bien représenté, jusqu'à se compter dans 17 des 28 communes du Parc national. Ce territoire constitue dès lors un réservoir exceptionnel pour la conservation de l'espèce. À Saint Bon Courchevel, le sabot de Vénus est surtout localisé dans les forêts qui couvrent le versant ouest des massifs de la dent du Villard et du mur de Charvet.

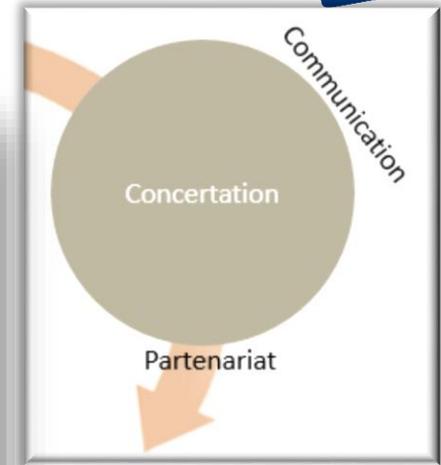
À PRECONISER :
Maitrise des herbicides
Prudence et suivi des troupeaux
Qualité de l'élevage
Suivi de l'habitat

À ÉVITER :
Création et suivi des troupeaux
Qualité de l'élevage
Relevés et diagnostics
Reproduction des troupeaux
Suivi de l'habitat
Création et aménagement



Phase 2 – la Concertation

● La communication est ensuite externe : grand public



Quoi de neuf SUR LES PISTES

Nouveau restaurant la Cave des Creux

En avril 2012, Florian et Boris Gère, deux enfants originaires de Courchevel et amoureux de ski, avaient été sélectionnés parmi les candidats postulant pour la construction et l'exploitation d'un futur restaurant d'altitude. Situé en contrebas de l'arrivée du télésiège des Cravattes, il dispose d'une grande terrasse orientée plein sud qui pourra accueillir environ 120 couverts. Dans un décor authentique et industriel (mélange de bois et de métal), sous le nom de l'ancienne ferme « la Cave des Creux », les 80 couverts intérieurs découvriront une carte brasserie raffinée et des spécialités savoyardes. Date d'ouverture : 7 décembre 2013



Plan Tétraz Vous êtes les garants de leur survie

Cette fois, il faudra partager le ski hors-piste avec des habitants locaux. Non pas les saints-bornais, mais les tétras-lyres qui habitent nos pentes. En effet, lancé à l'initiative de la S3V, le plan de protection du tétras-lyre imaginé par Jean-Michel Lepoutre est entré dans sa phase active avec l'implantation de 5 zones refuges dans lesquelles le ski hors-piste sera interdit. Ces espaces protégés sont matérialisés par des bannières diagonales et des fanions. Vous les trouverez au sommet des Anéles et de Pastouze, sur le Dou des Lanches, dans les Craux et dans le secteur des Chaparets. Le but est de garantir la tranquillité de ces oiseaux dans des secteurs identifiés comme primordiaux pour leur hivernage. Sachez en effet qu'un tétras forcé de se déplacer devant un skieur dépense tellement d'énergie qu'il ne survivera probablement pas à cette fuite. D'où l'interdit de le laisser en piste. Mais le succès de cette opération dépend du respect de ces refuges. Chaque skieur en est désormais le garant.

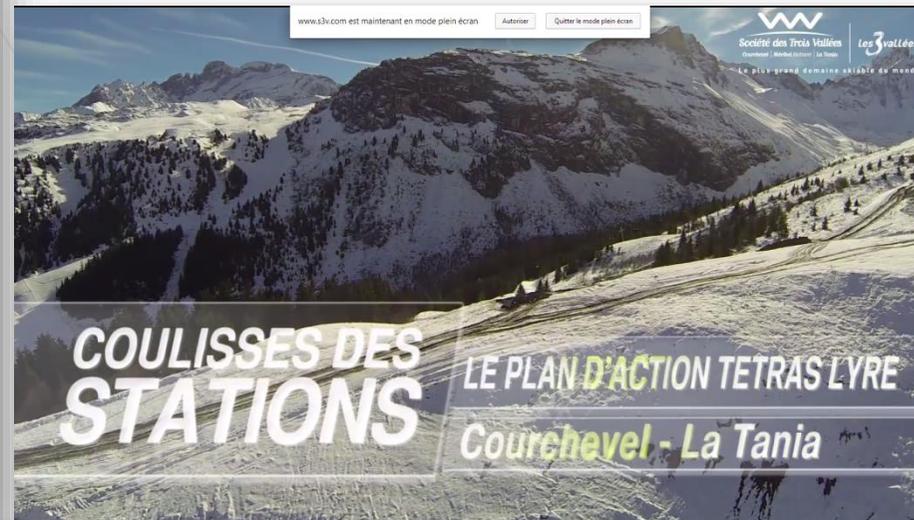


Spot secret de Courchevel : La Piste du Tétraz

Situé dans le secteur des Chaparets à Montson, dans la combe où était implanté l'ancien téléski du Signal éteint lors de la construction du télésiège, cette diorama est désormais bannière. Quelques cotisations rochers ont été enlevés et autonome pour en faciliter l'entretien. Concertation et la topographie du site permet d'y conserver une bonne neige fraîche, d'habitude : rouge. A découvrir absolument !

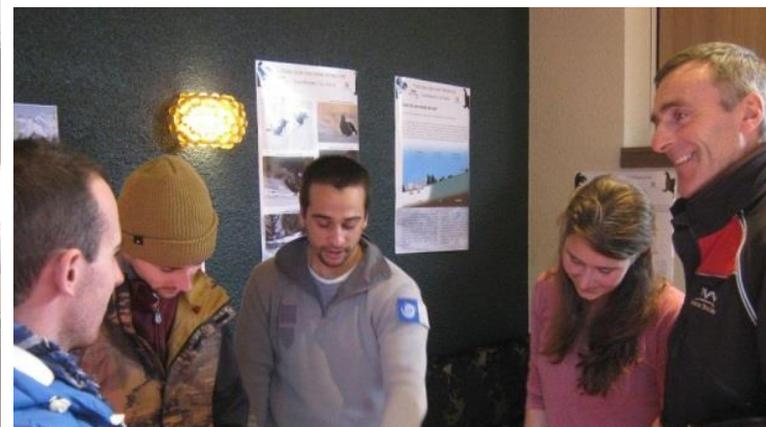
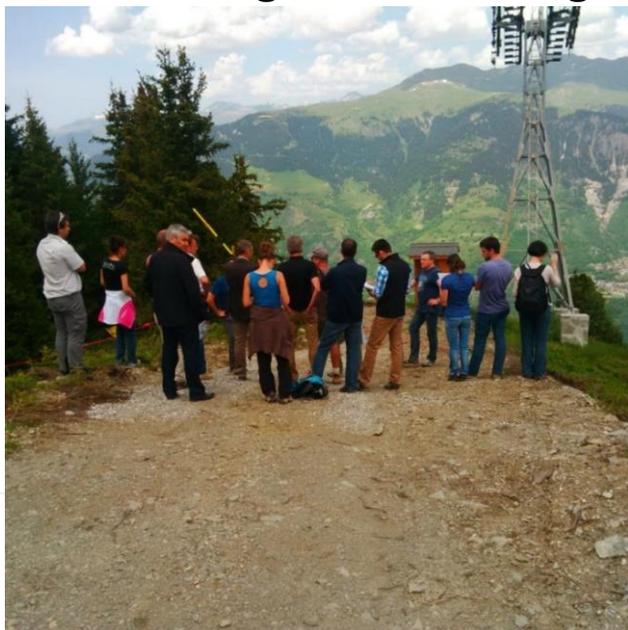
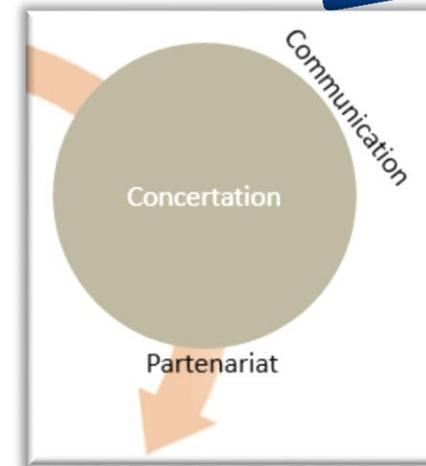
Une nouvelle offre à la S3V

La principale nouveauté commerciale cet hiver est le lancement de l'offre DUJO. Il existait déjà l'offre FAMILLES (pour le monde-ski au tarif enfants), l'offre TRIBU (à partir de trois skieurs, 10 € de remise par personne sur le forfait 6 jours). Avec l'offre DUJO, deux skieurs bénéficient de 10 € de remise par personne sur le forfait 6 jours.



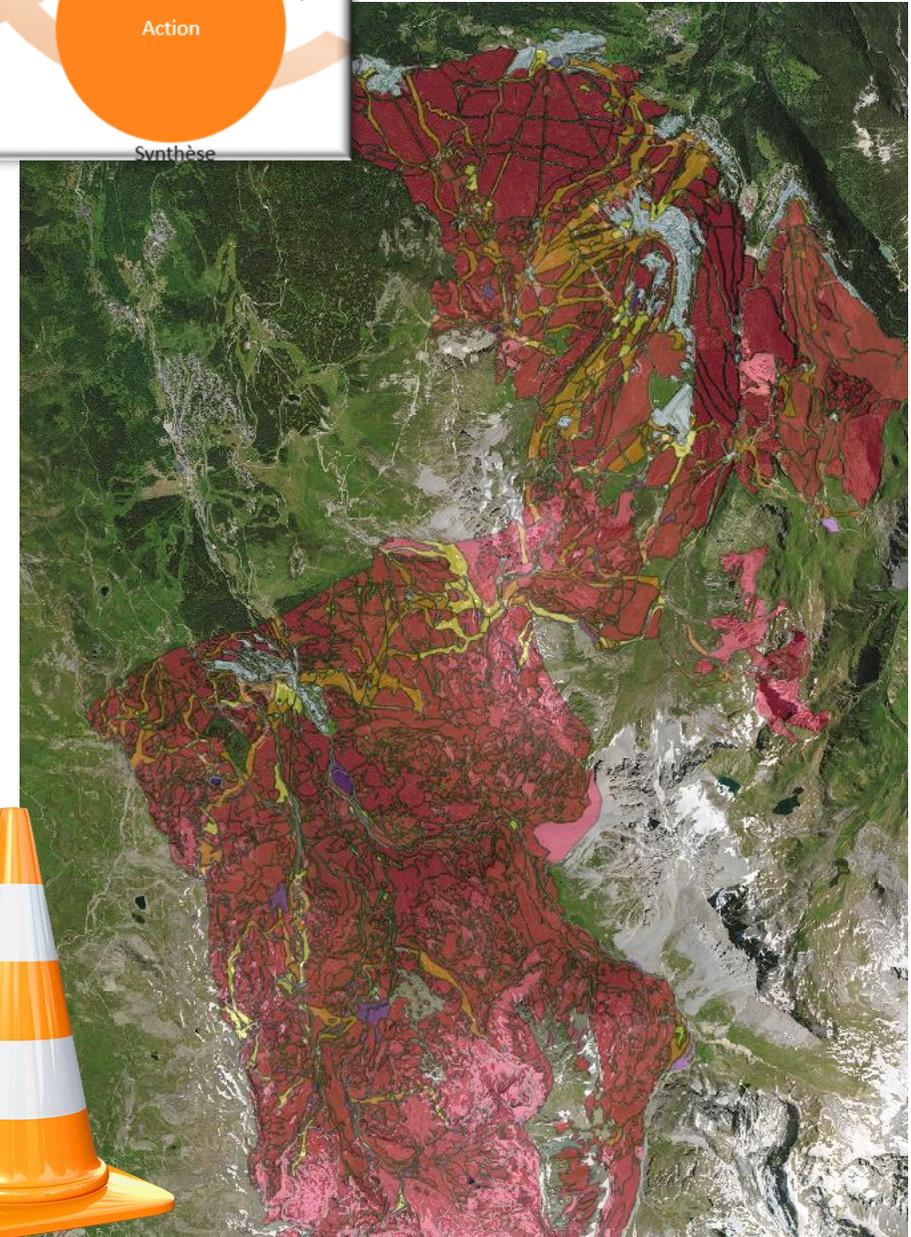
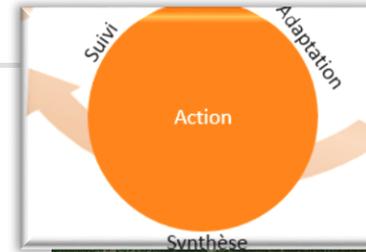
Phase 2 – la Concertation

- Les comités techniques et les comités de pilotage
- Echanges avec les sociaux professionnels
- Echanges avec les organismes sachants

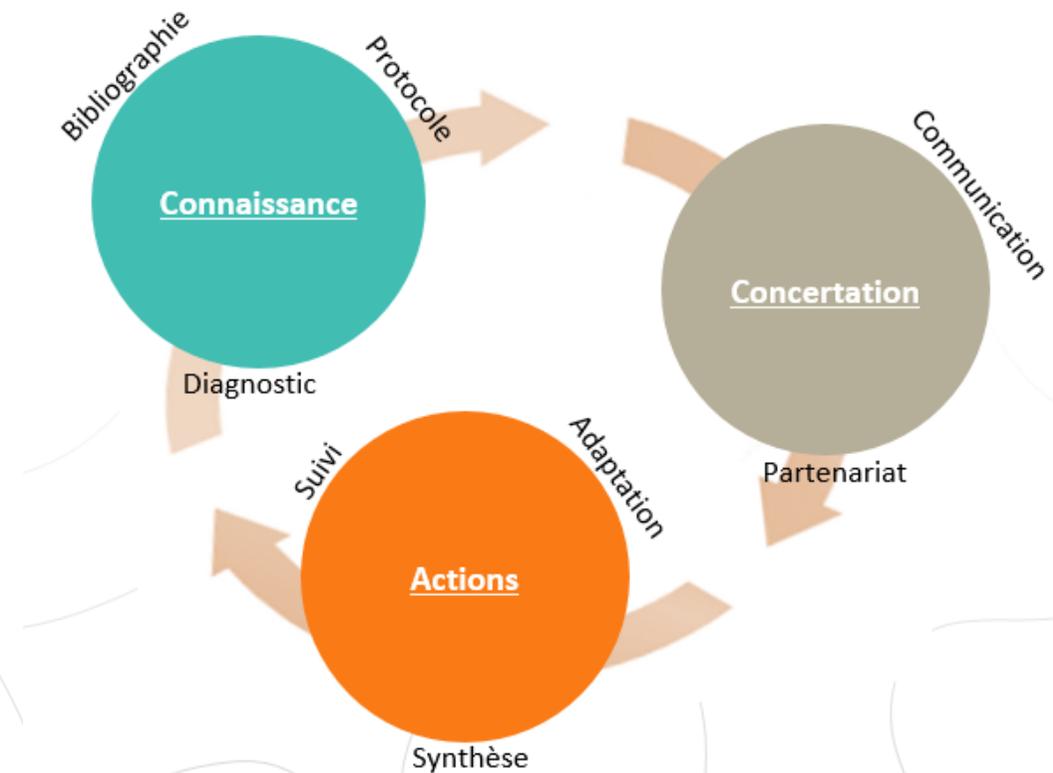


Phase 3 – Mise en place d’actions

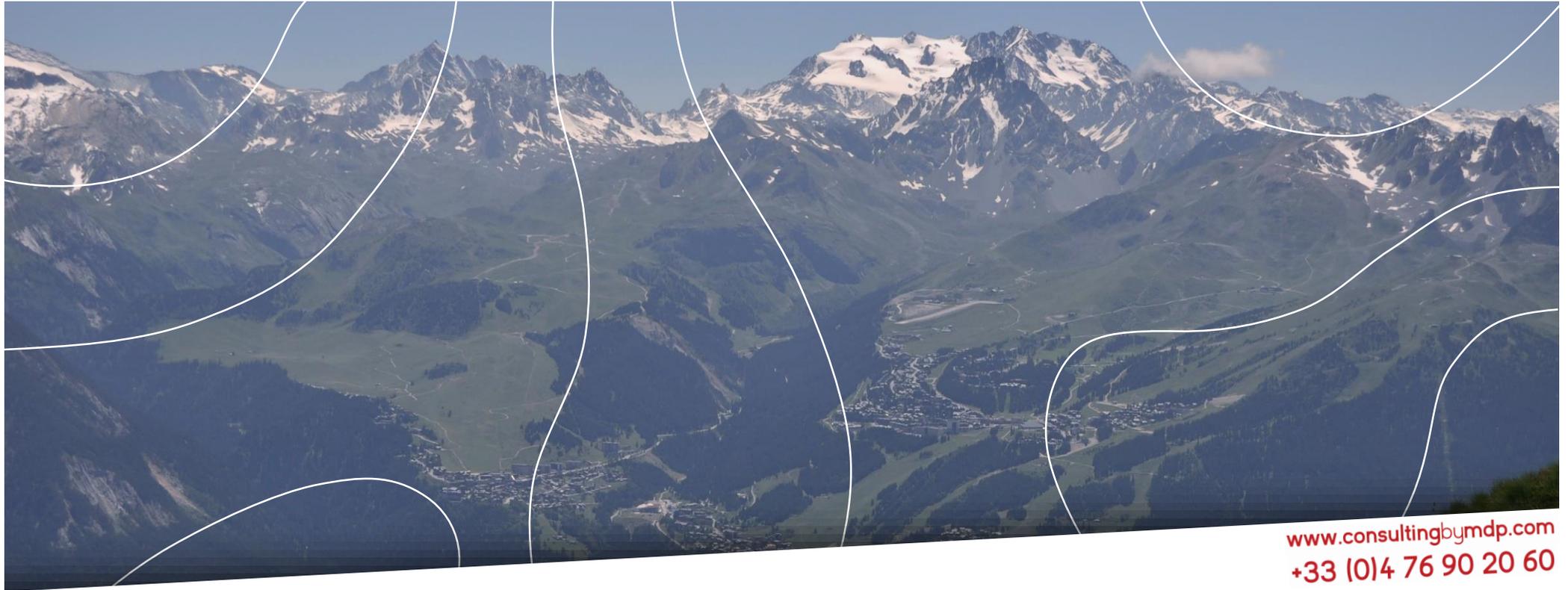
- Hiérarchisation des enjeux
- Etablissement d’une cartographie des sensibilités, zonages des pressions anthropiques
- Mise en place d’actions
 - Actions de valorisation / protection de la flore concertées avec les membres du COPIL et les acteurs de terrain
 - Mesures concertées suivant la séquence ERC pour un projet d’aménagement
- Le suivi via :
 - Des fiches « suivi de mesures »
 - Des fiches « suivi de travaux »
 - Les comptes rendus présentés lors des COPILS



- L'Observatoire est une « veille écologique »
 - Périmètre / Gouvernance
 - Inventaires périodiques en fonction du territoire
 - Conventions / Echanges de données
 - Comité technique de mise en place
 - Des comités de pilotage
 - Suivi
- L'observatoire permet l'amélioration des connaissances et donc leur valorisation.
- Il devient également un outil d'aide à la décision territoriale et participe indirectement à la protection des espèces et de leur milieu.



NOS DOMAINES D'EXPERTISE: Aménagement / Transport par câble / Tourisme / Environnement
Urbanisme / Développement durable / Finance et Performance / Lab & workshop.



www.consultingbymdp.com
+33 (0)4 76 90 20 60



**GLOBAL ENGINEERING
/ REAL EXPERIENCES**

